Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le lundi 4 mai 2026, à 19h30, à l'hôtel de ville, 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) :

Mmes	Sophie Baril
	Nathalie Bonneville
	Nathalie Desjardins
	Teresa Gagnon
MM.	Martin Houle
	Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, M. Fredy Serreyn, est présent.

2026-05-001 **Ouverture de l'assemblée**

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, et appuyé par M. Martin Houle :

L'ouverture de l'assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2026-05-002 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, et appuyé par Mme Sophie Baril :

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le point varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2026-05-003 **Adoption du procès-verbal du 7 avril 2026**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par Mme Nathalie Desjardins :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière ainsi que de la consultation publique du 7 avril 2026, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2026-05-004 **Rapports de l'inspecteur pour le mois d'avril 2026**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des rapports de l'inspecteur du mois d'avril 2026.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par M. Jacques Malouin :

D'adopter le rapport des permis émis du mois d'avril 2026, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2026-05-005 **Mandat à Me Luce Morrow notaire – transfert de terrains (rue des Ormes)**

CONSIDÉRANT que certains terrains situés sur la rue des Ormes doivent être transférés à la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un notaire afin de procéder aux démarches nécessaires au transfert de ces terrains;

Il est proposé par Mme Sophie Baril, appuyé par Mme Nathalie Desjardins et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois mandate Me Luce Morrow, notaire, afin de procéder aux démarches et à la préparation des actes nécessaires pour le transfert des terrains situés sur la rue des Ormes à la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Que le maire, M. Jacques Lavallée, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, M. Fredy Serreyn, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

2026-05-006 **Mandat d'ingénierie – plans et devis pour des projets de structures de routes**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois souhaite procéder à des travaux de pavage sur les rues Nicole, Guillet et Tougas ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater une firme d'ingénierie afin de préparer les plans et devis nécessaires à la réalisation de ces travaux ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire aller en appel d'offres pour la préparation des plans et devis relatifs aux projets de pavage desdites rues ;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyé par Mme Sophie Baril, et résolu:

Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois autorise le directeur général et greffier-trésorier à procéder à un appel d'offres afin de retenir les services d'une firme d'ingénierie pour la préparation des plans et devis concernant les travaux de pavage des rues Nicole, Guillet et Tougas.

Que le directeur général et greffier-trésorier soit également autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

2026-05-007 **Reddition de comptes TECQ et PAVL – travaux réalisés au rang du Grand-Sabrevois**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois a réalisé des travaux au rang du Grand-Sabrevois dans le cadre des programmes TECQ et PAVL ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la reddition de comptes finale exigée par lesdits programmes ;

CONSIDÉRANT que la date limite pour finaliser et transmettre les documents requis est fixée au 31 mai 2026 ;

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par M. Martin Houle, et résolu:

Que le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier, M. Fredy Serreyn, à compléter, signer et transmettre toute documentation nécessaire à la reddition de comptes des programmes TECQ et PAVL relativement aux travaux effectués au rang du Grand-Sabrevois, et ce, avant l'échéance du 31 mai 2026.

2026-05-008 **Programme PRIM'EAU et programmation TECQ 2028**

CONSIDÉRANT Le dossier MAMH PRIMEAU 2023, sous-volet 1.2, Dossier # 2036057, pour lequel l'ensemble des documents requis de la Direction des infrastructures, ainsi que les plans et devis définitifs, documents d'appel d'offres, autorisations GVT, projet de financement, le tout pour réalisation des travaux en 2026 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité estime rencontrer l'ensemble critères d'admissibilité du Programme PRIM'EAU pour le projet déposé ;

CONSIDÉRANT que ce projet de prolongement d'aqueduc a été déposé au MAMH en 2021, programme FIMEAU, Primeau 1 et transféré au Primeau 2023 ;

CONSIDÉRANT que les échanges et analyses en cours auprès des autorités gouvernementales semblent indiquer qu'une participation au Programme PRIM'EAU nécessiterait l'affectation obligatoire d'environ 80 % des sommes prévues dans la future programmation TECQ 2028;

CONSIDÉRANT qu'un règlement d'emprunt et de tarification pour un projet sectoriel ne peut comporter plus que 25 % des coût à la charge de l'ensemble des contribuables de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que l'estimation des coûts du projet (marge d'erreur de % 5) et passée de 5 à 6 millions $ entre 2024 et 2025. La subvention du programme PRIMEAU est demeurée la même ;

CONSIDÉRANT que lors du Budget 2026 du Gouvernement, un montant de 150 M supplémentaires a été injecté afin de permettre la réalisation rapide de projets pour l'eau et les bâtiments. La contribution demandée ne représentant que 1 175 000 $, premier projet de prolongement d'aqueduc depuis 2003 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère que les sommes provenant du Programme TECQ doivent demeurer à la discrétion du conseil municipal afin de répondre aux priorités et aux besoins variés de l'ensemble de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite conserver l'autonomie nécessaire afin d'établir sa propre programmation des investissements municipaux selon les besoins prioritaires de l'ensemble de sa population;

Il est proposé par Mme Sophie Baril et appuyé par M. Jacques Malouin, et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois demande au gouvernement du Québec ainsi qu'au cabinet du ministre concerné de reconnaître que la Municipalité rencontre la totalité des critères du Programme PRIM'EAU,

Qu'il est inacceptable que notre demande d'aide financière ne soit pas considérée prioritaire avant 2029, considérant qu'il s'agit d'un programme "normé" ;

Que la Municipalité demande une sélection par le MAMR, de notre demande prioritaire au Dossier # 2036057, afin de pouvoir réaliser les travaux en 2027 ;

Que la Municipalité exprime son désaccord quant à l'obligation d'affecter une portion aussi importante des sommes de la TECQ 2028 afin de pouvoir bénéficier du Programme PRIM'EAU, et maintient l'engagement de 300 000 $ au projet de prolongement sectoriel d'aqueduc ;

Que le conseil municipal réitère que les sommes attribuées dans le cadre du Programme TECQ doivent demeurer à la discrétion des municipalités afin de permettre une planification adaptée aux réalités et priorités locales;

Que copie de la présente résolution soit transmise au cabinet du ministre des Affaires municipales, au député provincial de la circonscription ainsi qu'aux instances concernées.

Adoptée à l'unanimité

2026-05-009 **Adoption du Règlement numéro 901-3 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus municipaux;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté conformément à la loi;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique concernant le projet de règlement a été tenue conformément aux dispositions légales applicables;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement et en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro 901-3 a pour objet d'édicter le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois;

Il est proposé par Mme Sophie Baril et appuyé par Mme Teresa Gagnon et résolu :

Que le conseil municipal adopte le Règlement numéro 901-3 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, tel que présenté;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

2026-05-010 **Fédération canadienne des municipalités – acceptation d'une subvention pour un projet de végétalisation**

CONSIDÉRANT que l'Organisme des sports et loisirs de Sabrevois a déposé une demande de financement auprès de la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre du Fonds municipal vert;

CONSIDÉRANT que le projet intitulé « Verdir le site du Quai Ryan dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois », portant le numéro de projet GCCC-25-0608, a été approuvé par la Fédération canadienne des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière pouvant atteindre un montant maximal de 29 220 $ a été accordée pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à améliorer l'aménagement et le verdissement du site du Quai Ryan au bénéfice des citoyens et des visiteurs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois souhaite appuyer la réalisation de ce projet sur son territoire;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par Mme Nathalie Desjardins :

Que le conseil municipal prenne acte de l'acceptation de la demande de financement accordée par la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre du Fonds municipal vert pour le projet de végétalisation du Quai Ryan;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois appuie la réalisation du projet « Verdir le site du Quai Ryan dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois »;

Que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Fredy Serreyn, soit autorisé à signer tout document requis relativement à ce dossier, si nécessaire.

Adoptée à l'unanimité

2026-05-011 **EPRTNT Tourisme – travaux à réaliser au Quai Ryan**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois souhaite poursuivre l'amélioration et le développement des installations récréotouristiques situées au Quai Ryan;

CONSIDÉRANT que des travaux et acquisitions sont nécessaires, notamment pour l'installation d'un hamac flottant, l'ajout d'un module gonflable, l'aménagement d'un terrain de volleyball, la réparation des modules Trek ainsi que le remplacement ou les travaux liés au conteneur incendié;

CONSIDÉRANT que ces travaux s'inscrivent dans le cadre du programme EPRTNT Tourisme;

CONSIDÉRANT que la subvention accordée couvre 60 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT que les sommes accordées doivent être dépensées avant le 31 décembre 2026;

Il est proposé par M. Jacques Malouin et appuyé par Mme Nathalie Desjardins :

Que le conseil municipal autorise la réalisation des travaux et acquisitions prévus au Quai Ryan dans le cadre du programme EPRTNT Tourisme;

Que la Municipalité confirme son engagement à assumer la portion non subventionnée des dépenses admissibles ainsi que toute dépense non admissible, le cas échéant;

Que le directeur général et trésorier, M. Fredy Serreyn, soit autorisé à signer tout document et à poser tout geste nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2026-05-012 **Nomination des responsables de la bibliothèque municipale de Sainte-Anne-de-Sabrevois et auprès de Réseau Bilio de la Montérégie**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois doit désigner les personnes responsables des dossiers liés à la bibliothèque municipale auprès du Réseau BIBLIO de la Montérégie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les informations relatives à l'élue responsable de la bibliothèque municipale;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyé par Mme Sophie Baril, et résolu:

Que le conseil municipal confirme que Mme Guylaine Marchand demeure responsable de la bibliothèque municipale de Sainte-Anne-de-Sabrevois;

Que Mme Nathalie Desjardins soit nommée conseillère responsable de la bibliothèque municipale;

Que M. Jacques Malouin soit nommé conseiller remplaçant;

Que le Réseau BIBLIO de la Montérégie soit avisé de ces nominations et que les communications destinées à l'élue responsable soient transmises à l'adresse courriel suivante XXXXXXX@xxxx. . et à la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois à info@sabrevois.info

Adoptée à l'unanimité

2026-05-013 **Emplois étudiants et voirie – acceptation d'une subvention pour l'embauche de trois étudiants**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a reçu une aide financière dans le cadre d'un programme de subvention visant l'embauche d'étudiants pour la période estivale 2026;

CONSIDÉRANT que cette aide financière permettra l'embauche de trois étudiants afin de soutenir les activités municipales et communautaires;

CONSIDÉRANT que les étudiants seront affectés respectivement au Quai Ryan, au Musée Honoré-Mercier ainsi qu'au terrain de jeux municipal;

CONSIDÉRANT que ces emplois contribueront au bon déroulement des activités estivales offertes aux citoyens et visiteurs;

Il est proposé par M. Martin Houle et appuyé par M. Jacques Malouin, et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois accepte la subvention accordée pour l'embauche de trois étudiants durant la saison estivale 2026.

Que les postes soient répartis comme suit :

- un étudiant au Quai Ryan;
- un étudiant au Musée Honoré-Mercier;
- un étudiant au terrain de jeux municipal.

Que le directeur général et greffier-trésorier, M. Fredy Serreyn, soit autorisé à signer tout document relatif à cette subvention et à l'embauche des étudiants.

Adoptée à l'unanimité

2026-05-014 **Travaux de voirie : abat-poussière, lignage, réparation du pavage et fauchage**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder annuellement à différents travaux d'entretien du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT que ces travaux comprennent notamment l'application d'abat-poussière, le lignage des rues, la réparation du pavage ainsi que le fauchage des abords de chemins;

CONSIDÉRANT que ces interventions sont nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et le maintien en bon état des infrastructures municipales;

Il est proposé par M. Jacques Malouin et appuyé par Mme Nathalie Desjardins :

QUE le conseil municipal autorise la réalisation des travaux de voirie pour l'année en cours, incluant l'abat-poussière, le lignage, la réparation du pavage et le fauchage;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à prendre les mesures nécessaires afin de procéder à la réalisation de ces travaux, conformément aux disponibilités budgétaires.

Adoptée à l'unanimité

2026-05-015 **Éclairage de sécurité – courbes de la montée Meunier et signalisation agricole**

CONSIDÉRANT que la montée Meunier comporte des courbes nécessitant une attention particulière afin d'assurer la sécurité des usagers de la route;

CONSIDÉRANT que le secteur est situé en milieu agricole et que la présence de machinerie agricole sur la voie publique peut augmenter les risques pour les automobilistes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite améliorer la signalisation routière et sensibiliser les usagers au partage de la route avec la machinerie agricole;

CONSIDÉRANT que des emplacements potentiels ont été identifiés pour l'ajout d'éclairage ou de signalisation de sécurité, tel qu'illustré au document joint;

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par Mme Nathalie Desjardins, et résolu:

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois mandate l'administration municipale à effectuer les démarches nécessaires afin d'évaluer l'ajout d'éclairage de sécurité dans les courbes de la montée Meunier;

Que la Municipalité vérifie auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable la possibilité d'ajouter de la signalisation à l'extérieur de l'emprise de la route 133, visant à sensibiliser les usagers au partage de la route avec la machinerie agricole;

Que la Municipalité soit autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'installation d'affiches de sensibilisation, le cas échéant, selon les autorisations requises.

Adoptée à l'unanimité

2026-05-016 **Signalisation pour la réduction de la vitesse et sécurité routière**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite améliorer la sécurité des usagers de la route sur son territoire;

CONSIDÉRANT que certaines mesures d'apaisement de la circulation peuvent contribuer à réduire la vitesse des véhicules et à sécuriser les déplacements;

CONSIDÉRANT que des aménagements tels que des bollards, des chicanes ou un îlot central pourraient être envisagés afin de favoriser le ralentissement de la circulation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la réinstallation ou à l'ajout de signalisation visant à assurer une meilleure sécurité routière;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyé par M. Jacques Malouin, et résolu:

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois autorise l'analyse, la planification et, le cas échéant, la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation, notamment par l'installation de bollards, de chicanes ou d'un îlot central;

Que la Municipalité procède également à la réinstallation ou à l'ajout de la signalisation requise afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route;

Que les travaux et achats nécessaires soient réalisés selon les besoins établis et les budgets disponibles.

Adoptée à l'unanimité

2026-05-017 **Dépenses du mois d'avril 2026 à être autorisées**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois d'avril 2026 et confirment en avoir pris connaissance.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par M. Martin Houle :

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois d'avril 2026, pour un montant total de 175 911,85 $.

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2026-05-018 **Correspondance**

2026-05-018.1 **Révision nécessaire du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales**

CONSIDÉRANT les nombreux enjeux soulevés par le milieu municipal, dont la Fédération québécoise des municipalités, en regard de la proposition réglementaire, particulièrement sur les articles 7, 51 à 54, 104 à 106;

CONSIDÉRANT que les résultats positifs obtenus dans plusieurs municipalités et MRC en matière d'implantation de bandes riveraines, de protection des milieux humides et d'amélioration significative de la qualité de l'eau ont tous en commun un travail concerté avec les agriculteurs qui s'inscrit dans une vision durable de l'aménagement des territoires;

CONSIDÉRANT que les bandes riveraines et les mesures de protection des milieux hydriques relèvent notamment des compétences des MRC en matière d'aménagement du territoire et de planification régionale;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre réglementaire modernisé de gestion des milieux hydriques, entré en vigueur le 1er mars 2026, le gouvernement a reconfirmé l'importance de permettre aux municipalités de déterminer des rives élargies, et que cette volonté se traduit également dans l'invitation qu'il adresse aux MRC via les OGAT (attente 2.2.2) de prévoir des moyens de protection supplémentaires pour des rives élargies;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une approche concertée et adaptée aux réalités du territoire qui sont diverses;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyé par Mme Nathalie Desjardins, et résolu:

De demander à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Mme Pascale Déry, de suspendre le processus d'adoption de ce règlement afin de le réviser significativement en associant cette fois-ci le milieu municipal au processus;

Plus précisément :

- de renoncer à la préséance de ce règlement sur toute réglementation municipale qui vise une protection accrue de l'environnement, particulièrement de nos ressources en eau (articles 7, 104 à 106);

- de lier l'augmentation des superficies en culture au processus d'aménagement du territoire et au respect des planifications territoriales, lesquelles sont élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu (articles 52 à 54);

De transmettre également copie de cette résolution à la première ministre du Québec, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, au ministre des Affaires municipales, au député de notre circonscription, au ministère de l'Environnement et à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité

2026-05-018.2 **Possibilité de participation au programme de commandite des Éleveurs de porcs de la Montérégie pour un événement municipal**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois souhaite bonifier ses activités et événements municipaux destinés aux citoyens ;

CONSIDÉRANT que Les Éleveurs de porcs de la Montérégie offrent un programme de commandite en viande de porc pour les activités municipales et communautaires ;

CONSIDÉRANT que cette initiative permet de soutenir les événements locaux tout en favorisant les produits régionaux et les partenariats avec le milieu agricole ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire évaluer la possibilité de présenter une demande de commandite pour l'un de ses événements à venir ;

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par M. Martin Houle, et résolu:

Que le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sabrevois autorise l'administration municipale à entreprendre les démarches nécessaires auprès des Éleveurs de porcs de la Montérégie afin de participer au programme de commandite pour un événement municipal, et à transmettre toute documentation requise à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

2026-05-019 **Varia**

2026-05-020 **Période de questions**

2026-05-021 **Fermeture ou ajournement de l'assemblée**

Il est proposé par M. Jacques Malouin et appuyé par Mme Teresa Gagnon:

La fermeture de l'Assemblée à 20h49.

Adoptée à l'unanimité

M. Jacques Lavallée
Maire

M. Fredy Serreyn
Secrétaire-trésorier